



## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Séance du 16 décembre 2025

L'an deux mille vingt cinq, le seize décembre à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de LA SOUTERRAINE s'est réuni en la salle ordinaire des séances, sur la convocation en date du dix décembre deux mille vingt cinq, sous la présidence de Monsieur LEJEUNE, Maire.

**Présents :** MM LEJEUNE, FILLOUX, LUGUET, DELANNE, AUDOUSSET, VITTE, AUCLAIR-DECOURSIER, CASTILLE, BIENVENU, DONY, MARTIN, RIGAUD, MATHIEU, GUERET, LEPINE, JOFFRE, LAVAUD, JAMMOT, VIRAVAUD, ALLARD.  
formant la majorité des membres en exercice.

### Procurations :

Madame Karine NADAUD-MONTAGNAC a donné pouvoir à Monsieur Etienne LEJEUNE  
Madame Patricia MOUTAUD a donné pouvoir à Madame Fabienne LUGUET  
Monsieur Philippe VIARD a donné pouvoir à Madame Brigitte CASTILLE  
Monsieur Dominique KERSKENS a donné pouvoir à Monsieur Bernard AUDOUSSET  
Monsieur Julien OMONT a donné pouvoir à Monsieur Julien DELANNE  
Monsieur Julien BORIE a donné pouvoir à Monsieur Patrice FILLOUX  
Monsieur Victorien VINCENT a donné pouvoir à Madame Marie AUCLAIR-DECOURSIER  
Monsieur Romain VALADOUR a donné pouvoir à Madame Mégane LEPINE  
Madame Isabelle LEROY a donné pouvoir à Monsieur Bernard ALLARD

Madame Marie AUCLAIR-DECOURSIER est désignée secrétaire de séance.

Nombre de membres en exercice	: 29	Votes pour : 29
Nombre de membres présents et représentés :	20 + 9	Votes contre : 0
Nombre de suffrages exprimés	: 29	Abstention : 0

### Objet : Contributions voirie et aménagement EVOLIS 23 : PL-241024-3622-CI01

La commune a transféré la compétence « réfection de la voirie rurale » à EVOLIS 23 le 27 novembre 2014.

Dans ce cadre, le programme partiel de travaux 2025 comprend les travaux :

- Travaux divers sur la voirie communale

Montant	Opérations
5 112,70 €	Réfection et amélioration de la voirie (PL-241024-3622CI.01- Travaux divers sur la voirie communale)

Cette contribution pourra être payée, en plusieurs fois, y compris par le versement d'acomptes avant le démarrage de l'opération.

Il est proposé au conseil municipal de verser la contribution due à EVOLIS 23 pour les travaux cités

.../...

**Sens du vote :**

**Adoption**

**Rejet**

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an susdits.

Et les membres présents ont signé.

Pour copie conforme.

Fait en Mairie de LA SOUTERRAINE, le dix sept décembre deux mille vingt cinq

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

023-212317606-20251216-2025-118-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 18/12/2025

Publication : 19/12/2025

Le Maire,

Etienne LEJEUNE

Publié le 19 décembre 2025

Monsieur le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de LIMOGES dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'Etat.